

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 5 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :	
En exercice	10
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0

l'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre

à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

Date de la convocation

29 novembre 2024

Étaient présents : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE – Joël MONOT – Nathalie LAPART.

Étaient absents : Loïc FLOCHLAY

Adeline CARETTE a été élue secrétaire de séance.

2024-12-03 : GESTIONS DES PROBLEMES D'HUMIDITE DE L'EGLISE

Exposé :

Nous déplorons des problèmes d'humidité dans l'Eglise avec des conséquences les enduits et le mobilier, notamment les chaises, déjà fortement attaquées par les vers. Les lieux, habituellement entretenus par des bénévoles, sont de moins en moins fréquentés. Afin de maintenir en bon état ce patrimoine culturel de la commune, plusieurs pistes ont été étudiées lors de la commission travaux du 28 novembre 2024 :

- Le traitement des remontées capillaires des murs et des sols par l'installation d'un procédé d'assèchement géomagnétique S-GEO, proposé par l'entreprise Ligavan (Plogonnec). Le devis s'élève à 7 917.84 € TTC (annexe 3A), auquel il faudra ajouter des travaux de rénovation des enduits, après la fin de la période d'assèchement.
- L'installation d'une grille côté sud pour permettre de ventiler les lieux. Plusieurs entreprises ont été contactées. Seule Precistee (Douarnenez) a répondu. Le devis est de 1680.98 € TTC (annexe 3B).
- L'acquisition de bancs pour remplacer les chaises usagers. L'entreprise Menuiserie Agencement Morel (Gourlizon)(annexe 3C) et les Genêts d'Or services (Saint Martin des Champs) (annexe 3D) ont transmis plusieurs propositions, variant essences des bois et dimensions.

Le tableau ci-dessous récapitule leurs propositions :

ESSENCES	DIMENSIONS	OFFRES en euros HT	
		MENUISERIE AGENCEMENT MOREL	LES GENÊTS D'OR
Pin du Nord	Banc 1,50m (3 places)	380,00	
	Banc 2m	420	
Bois exotique Sapelli	Banc 1,50m (3 places)	450,00	
	Banc 2m	490,00	
Chêne	Banc 1,50m (3 places)	510,00	
	Banc 2m	550,00	
Hêtre massif	Banc 1,50m (3 places)		383,41
	Banc 2m (4 places)		484,36
	Banc 2,39m (5 places)		545,18

A ces prix s'ajoutent, pour les Genêts d'or, 350 € HT de frais de livraison.

Conclusions de la commission travaux du 28 novembre 2024 :

Les élus de la commission travaux ont validé à l'unanimité le procédé d'assèchement géomagnétique de l'entreprise Ligavan, ainsi que l'installation d'une grille par l'entreprise Precisteel. L'entreprise Morel a été retenue pour les bancs : l'option « Pin de Nord préférée au « Hêtre massif » proposé par les Genêts d'Or, le hêtre étant sensible à la vrillette, très présente dans l'Eglise. D'un point de coût, l'offre de Menuiserie Agencement Morel est également plus intéressante : sur les bancs de 2m et grâce à l'absence de frais de livraisons.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de :

- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider la proposition de l'entreprise Ligavan pour l'installation d'un procédé d'assèchement géomagnétique dans l'Eglise ;
- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider la proposition de l'entreprise Precisteel pour l'installation d'une grille porte sud de l'Eglise ;
- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider la proposition de l'entreprise Menuiserie Agencement Morel pour les bancs de l'Eglise ;
- D'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de l'entreprise Ligavan pour l'installation d'un procédé d'assèchement géomagnétique dans l'Eglise ;
- Valide la proposition de l'entreprise Precisteel pour l'installation d'une grille porte sud de l'Eglise ;
- Valide la proposition de l'entreprise Menuiserie Agencement Morel pour des bancs d'Eglise en pin du Nord;
- autorise Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

La secrétaire de séance



Adeline CARETTE



Le 1^{er} adjoint, par suppléance



Olivier PORS